

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

LOT n°1

GRANDCHAMPS-DES-FONTAINES (44119)

39 Rue de Curette
" Rue de Curette "

MAÎTRE D'OUVRAGE



LOTI OUEST ATLANTIQUE
14 rue Hervé Le Guyader - BP 4415
44244 LA CHAPELLE SUR ERDRE CEDEX
02.40.72.54.16
commercial@lotiouestatlantique.fr

GEOMETRE - EXPERT



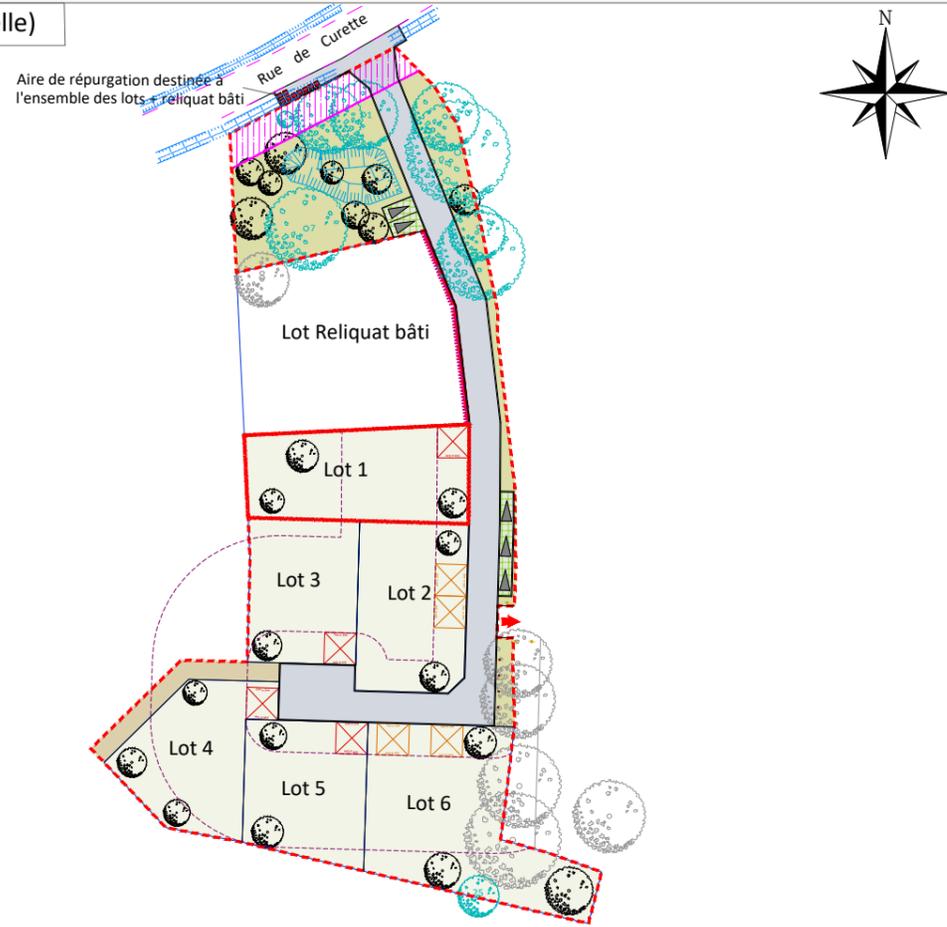
AGEIS
3, rue de la Planchonnais
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02 51 85 02 03
Email : nantes@ageis-ge.fr

Plan de Situation (sans échelle)



Surface	501 m ²
Surface plancher maximale	200 m ²
Surface à imperméabiliser maximale	125,25 m ²
Cadastre	Section BZ
Servitude	NON
N° permis d'aménager	PA 44066 24 E0004
Date de l'arrêté	28/02/2025
Dossier	21185-NAN-PDV

Plan de Localisation (sans échelle)



LEGENDE SOMMAIRE

- Périmètre de l'opération
- Emplacement réservé, rétrocedé à la commune
- Lots libres
- Voie en enrobés (ou équivalent)
- Cheminement piéton en sablé (ou équivalent)
- Stationnement en revêtement drainant
- Espaces verts plantés (cf. notice paysagère)
- Stationnements privés et accès de lots position obligatoire (5m x 5m)
- Stationnements privés et accès de lots position indicative (5m x 5m)
- Accès future voie conformément à l'OAP
- Stationnement visiteur
- Arbres existants à valoriser, préserver
- Arbre à planter à la charge de l'aménageur (position indicative)
- Arbres existants hors périmètre
- Bassin de gestion des eaux pluviales
- Fossé existant
- Aire de collecte des ordures ménagères

MAÎTRISE D'OEUVRE

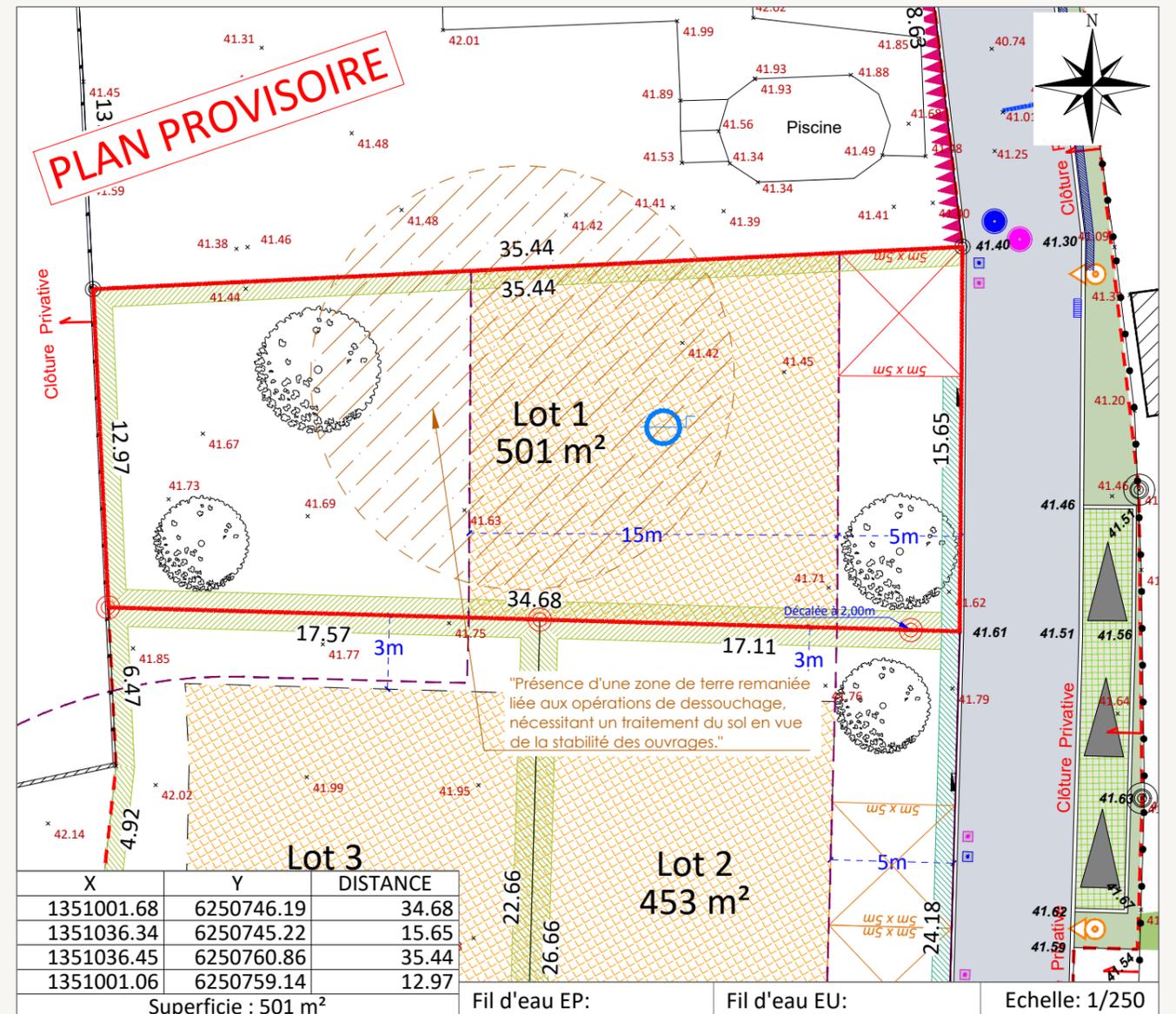


AGEIS
3, rue de la Planchonnais
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02 51 85 02 03
Email : nantes@ageis-ge.fr

ARCHITECTE



OFFICINA Architecture
10 rue Gaëtan Rondeau
44200 NANTES
Tél : 02.85.52.43.65
Email : agence@officinarchitecture.com



LEGENDE

- Zone d'implantation de la construction principale
- Limite bande constructible comprise entre 5 et 20m déclenchée par la voie créée (cf. PLU)
- Accès au reliquat bâti depuis l'ensemble du linéaire sur voie créée
- Clôtures de type 1 et 1bis (cf. PA10)
- Clôtures de type 2 (cf. PA10)
- Clôtures de type 3 (cf. PA10)
- Arbres existants à valoriser, préserver
- Arbre à planter à la charge de l'aménageur (position indicative)
- Puits existant
- Regard EP
- Boitier de branchement EP
- Grilles EP
- Ouvrage de régulation des EP
- Tête de buse de sécurité
- Regard EU
- Boitier de branchement EU
- Coffrets techniques
- Candélabre
- Muret de soutènement
- Potelets bois
- Borne Existante
- Bâtiment en dur
- Mur, clôture poteau béton
- Clôture légère
- Altitude terrain naturel
- Altitude fond de noue
- Altitude voirie

Rattachement planimétrique: RGF93 CC47

Rattachement altimétrique: IGN69

Date d'édition: 28/04/2025

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée par les acquéreurs des lots avant le démarrage de la construction.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.
- L'éventuelle servitude de puisage est dénoncée. L'usage du puits est réservé au lot n°1.